



COMMUNIQUÉ

VIOR COMPLÈTE LA DEUXIÈME CLÔTURE D'UN FINANCEMENT TOTALISANT 2 400 000 \$

MONTRÉAL, CANADA, le 31 mars 2021 - VIOR INC. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, FRANCFORT : VL51) est heureuse d'annoncer avoir complété la deuxième clôture de son financement annoncé le 17 mars 2021 (le « financement ») par l'émission de 7 600 000 unités à un prix de 0,20 \$ l'unité pour un produit brut de 1 520 000 \$. Le total du produit brut du financement est de 2 400 000 \$.

Minière Osisko inc. (« Osisko ») a exercé son droit de maintenir sa participation à 9,9 % sur une base partiellement diluée, en acquérant 525 000 unités pour 105 000 \$. Osisko détient ce droit en raison d'une entente sur les droits de l'investisseur signée avec Osisko en date du 17 mars 2021. Immédiatement suivant la deuxième clôture, Osisko détient environ 6,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de Vior (et 9,9% sur une base partiellement diluée, en présupposant l'exercice de tous les bons de souscription détenus par Osisko).

Fonds de solidarité FTQ, SIDEX, s.e.c. et la Société de Développement de la Baie-James ont aussi participé au financement pour un montant total de 600 000 \$.

Chaque unité se composera d'une action ordinaire du capital social de Vior (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire (chaque bon de souscription entier un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confèrera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix d'exercice de 0,30 \$ par action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture. Les bons de souscription faisant partie de la deuxième clôture seront assujettis à une clause d'accélération de l'échéance tel qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours des actions ordinaires sur la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») soit équivalent ou supérieur à 0,45 \$ pendant 10 jours de séance consécutifs, tel qu'indiqué par le cours à la fermeture des marchés, alors Vior pourra aviser le détenteur de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la réception de l'avis par le détenteur.

Vior à l'intention d'utiliser le produit de la deuxième clôture pour financer ses travaux d'exploration au Québec, pour son fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise.

La participation des initiés pour 171 000 \$ est dispensée de l'obligation d'établir une évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« Règlement 61-101 ») en vertu de la dispense prévue aux paragraphes 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque ni la juste valeur marchande du placement privé ni la contrepartie payée par les initiés excèdent 25 % de la capitalisation boursière de Vior. Vior n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement, puisque les détails de la participation des initiés de Vior n'avaient pas été confirmés à ce moment-là.

Les titres émis dans le cadre de la deuxième clôture du financement sont soumis à une période de détention de quatre mois plus un jour expirant le 31 juillet 2021.

Dans le cadre de cette deuxième clôture, des honoraires d'intermédiation d'un montant de 11 100 \$ ont été versés à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de Vior. Le financement reste sujet à certaines conditions incluant, sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres requises, y compris l'acceptation du TSX-V.

À propos de Vior

Vior est une société d'exploration minière junior basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, explorer et développer des projets de haute qualité dans des territoires miniers reconnus et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux prospects de grande qualité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache
Vice-président, Développement corporatif
Tél. : 514-442-7707
leustache@vior.ca

Site Web : www.vior.ca
SEDAR : Vior inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de règlementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué contient certaines informations prospectives au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicables qui reposent sur des attentes, des estimations, des projections et des interprétations en date du présent communiqué. L'information contenue dans le présent communiqué au sujet de la clôture du placement (le cas échéant); la demande pour les unités (le cas échéant); l'emploi du produit du placement; l'approbation de la Bourse de croissance TSX relativement au placement; et toute autre information aux présentes qui ne se rapporte pas à des faits historiques peut être considérée de l'information prospective. Tout énoncé qui exprime ou comporte des discussions en ce qui concerne les prévisions, attentes, interprétations, croyances, plans, projections, objectifs, hypothèses ou événements ou rendements futurs (souvent, mais pas toujours, en utilisant des mots ou expressions tels que « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être prévu », « être interprété », « selon la direction », « prévoir » ou « ne pas prévoir », « planifier », « budget », « prévoir », « prévisions », « estimer », « croire » ou « avoir l'intention de », ou en indiquant que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » être pris, survenir ou être atteints, ou en utilisant le mode futur ou conditionnel à leur égard) n'est pas un énoncé de faits historiques et peut constituer de l'information prospective et sert à identifier l'information prospective. Cette information prospective s'appuie sur des hypothèses et des estimations raisonnables des dirigeants de la Société au moment où ces hypothèses et ses estimations ont été faites et comporte des incertitudes, des risques et

d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Vior diffèrent de façon marquée des résultats, des rendements ou des réalisations futures exprimés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent notamment les risques liés à ce qui suit : la capacité de la Société à obtenir toutes les approbations requises en lien avec le placement et à réaliser le placement avec succès, la capacité de la Société à prédire ou contrer les incidences potentielles de la COVID-19 sur les facteurs se rapportant aux affaires de la Société, le défaut d'identifier des ressources minérales et le défaut de convertir ces ressources minérales estimatives en réserves, les coûts d'investissement et d'exploitation variant considérablement par rapport aux estimations; les retards ou échecs dans l'obtention des approbations gouvernementales, environnementales ou autres requises à l'égard d'un projet; les incertitudes liées à la disponibilité et aux coûts des financements nécessaires à l'avenir; les variations sur les marchés des capitaux; l'inflation; la fluctuation des prix des marchandises; les retards dans la mise en valeur des projets; les autres risques associés aux activités d'exploration et d'exploitation minières; et les risques énoncés dans les documents publics déposés sous le profil de Vior sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs sur lesquels sont fondées les informations prospectives fournies dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces informations prospectives, qui ne sont valides qu'en date du présent communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que les événements exprimés se concrétiseront dans les délais prévus, ni même qu'ils se concrétiseront. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de toute autre situation, sous réserve de ce qui est prescrit par la loi.